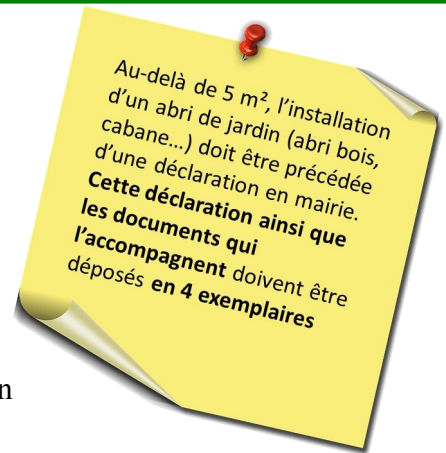


J'installe un abri de jardin

Je dépose une déclaration préalable en mairie et j'attends la réponse avant de commencer mes travaux (délai 1 mois, 2 mois si le terrain est situé dans le périmètre de protection d'un monument historique)



Je suis les étapes suivantes :

1 Je me renseigne sur la réglementation qui s'applique à mon terrain (quels matériaux ? Quelle hauteur ? Quel aspect ?)



Je m'informe sur la zone où est située ma parcelle dans le Plan Local d'Urbanisme (exemple zone UC) et je prends connaissance du règlement qui lui correspond (article 2 ; 7 ; 9 ; 10 ; 11-3)



Pour les lotissements de 0 à 10 ans, un règlement particulier peut s'appliquer

Où ?

- en mairie—auprès du service urbanisme (voir horaires et coordonnées au verso)
- sur le site internet www.pledran.fr (en indiquant mon adresse)

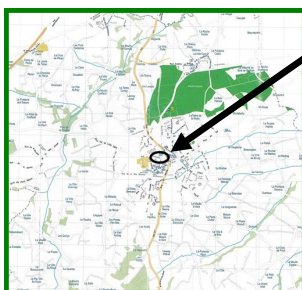
2 Je remplis un formulaire de déclaration préalable

Je dois utiliser un formulaire administratif réglementé, édité par le CERFA (référence 13703*)

Comment se procurer le formulaire ?

- en mairie—auprès du service urbanisme
- sur le site internet www.service-public.fr à la rubrique Autorisation d'urbanisme

3 Je prépare les documents à joindre au formulaire de déclaration



• LE PLAN DE SITUATION

Je situe (au feutre, stabilo...) mon terrain dans la commune
Je peux me servir du plan de la ville comme support que je trouve :

- en mairie—auprès du service urbanisme ou à l'accueil
- sur le site internet www.cadastre.gouv.fr



• LE PLAN DU TERRAIN dit « Plan de masse »

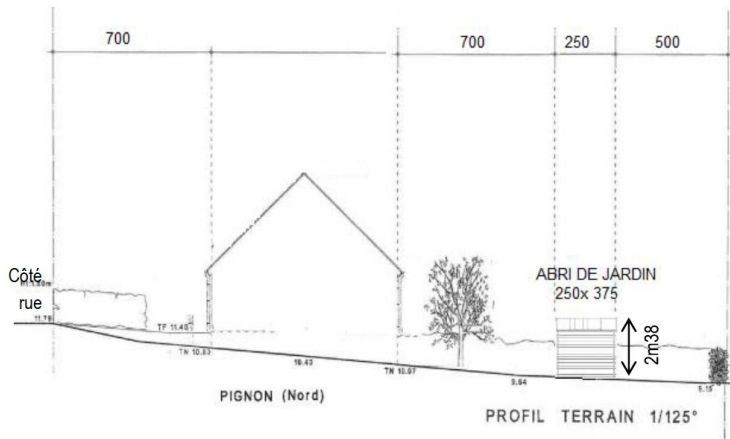
J'indique (au feutre, stabilo) l'emplacement envisagé pour l'abri de jardin en précisant les mesures.

J'utilise un extrait du cadastre que je peux obtenir :

- en mairie—auprès du service urbanisme
- sur le site internet www.cadastre.gouv.fr (en indiquant mon adresse ou les références de ma parcelle : lettre(s) et chiffre)



Une face (au moins) doit être parallèle à une limite séparative



◆ LE PLAN DE COUPE

- Je dessine une vue en coupe du terrain naturel avec l'implantation de l'abri de jardin
- J'indique les mesures

◆ LA DESCRIPTION DU PROJET

- Je décris l'aspect de l'abri de jardin sur le formulaire ou sur les plans, en indiquant : les matériaux (pour la façade et la toiture), les dimensions (hauteur, largeur, longueur)
- Je joins une image du catalogue, une photo, une notice...
- Je peux prendre une photo des lieux et signaler dessus l'emplacement de mon abri de jardin

Exemple :

Abri de jardin en bois clair, vernis incolore

*Dimensions : face 375 (porte 2 battants),
coté 250, hauteur 238*

Abri de jardin à toit plat 9 en pin brut 40mm Mooribu



Abri de jardin à toit plat 9.37m²
en pin brut 40mm Mooribu

Caractéristiques techniques:

Matériau : Épicéa du nord, bois brut
Dimensions extérieures paroi : 250x375cm
Toit surf. couverte : 290x415cm
Hauteur paroi latérale 189cm
Hauteur de faitage : 238cm
Volume aménagé : 19.20 m³
Superficie du toit : 12.02 m²
Inclinaison du toit : 6°



Vue du jardin

